

N°	Questions débattues	
1	Représentation Conseil d'administration Association Marque Auvergne Désignation des délégués Rapporteur : Frédéric LAPORTE Interventions :	Votée à l'unanimité
2	Mise à disposition d'un agent auprès de l'association Boulodrome Christian Fazzino (ABCF) Rapporteur : Thierry PENTHIER Interventions :	Votée à l'unanimité
3	SIVOM de la Région minière Modification de la désignation des délégués Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN Interventions :	Votée à l'unanimité
4	SIVOM de la Rive Gauche du Cher Modification de la désignation des délégués Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN Interventions :	Votée à l'unanimité

Montluçon, le 03 septembre 2020

Le Président
Frédéric LAPORTE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

— SÉANCE du 31 AOUT 2020 —

1. L'an deux mille vingt, le trente et unième jour du mois d'août à dix-huit heures, les membres du Conseil de Montluçon Communauté, dont le nombre en exercice est de soixante quatre, convoqués le 21 août 2020, se sont réunis à la Cité Administrative sous la présidence de M. Frédéric LAPORTE, Président de l'Assemblée.

Étaient présents :

MM AYDIN Sévil – AZEVEDO Fernando – BENOIT-GOLA Anne-Cécile – BERNARD Jean-Luc – BERRUER Sylvie – BERTON Alric – BESSON Valérie – BROCHET François – CAPON Patrick – DALBY Christian – DE GOUVEIA Geneviève – DE SOUSA Nelson – DELUDET Pierre – DENIZOT Philippe – GERINIER Joële – GLOMOT Philippe – GUERIN Jean-Pierre – HALM Christiane – HURTAUD Jean-Pierre – IMBERT Didier – JARRAUD Magalie – JOUANNARD Frédéric – JOUANNIN Nadège – LABOUESSE Albert-Paul – LAMOINE Jean-Paul – LAPORTE Frédéric – LEFEBVRE Romain – LEGOUTIERE Pierre-Antoine – LESAGE Viviane – – LESCURAT Pascale – LESPIAUCQ Mauricette – LHOSPITALIER Géraldine – MAURY Jean -Pierre – MONTASTIER Maryse – MOTHET Pierre – NOEL Suzanne – NOUHANT Francis – PASQUIER Annie – PENTHIER Thierry – PERNELLE Jérôme – PIRES Isabelle – POZZOLI Bernard – PRIGENT Didier – RAYNAUD Lôëtitia – ROUDILLON Joseph – SANVOISIN Christian – SARTIRANO Sylvie – TAILHARDAT Valérie – THAVENOT Fabien (représenté par Mme LECORNET suppléante) – TORNERO Maria – TRIKI Samir – VERGE Alain – – ZAOUI Souhila

Ont donné pouvoir :

BOY Christian (donne pouvoir à Mme JOUANNIN) – DELAUME Colette (donne pouvoir à M. POZZOLI) – DUBOISSET Gilles (donne pouvoir à M. LAPORTE) – LAROCHE Pierre (donne pouvoir à Mme TAILHARDAT) – MALBET Marc – MOLLAIRE Audrey (donne pouvoir à Mme RAYNAUD) – MOMCILOVIC Jean-Pierre (donne pouvoir à M DELUDET) –

Étaient absents excusés sans pouvoir ni suppléant :

CHIROL Corinne – LARDY Isabelle – VERGNE Bernadette – WERTH Juliette

Délibération affichée par extrait le 7 septembre 2020

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, M. Bernard POZZOLI, a été désigné et a accepté de remplir ces fonctions.

Document déposé
le

Montluçon Communauté

- 7 SEP. 2020

Séance du 31 Août 2020

à la sous-préfecture
de Montluçon

Délibération N° 20.401

Représentation Conseil d'administration

Association Marque Auvergne

Désignation des délégués

Rapporteur : M. Frédéric LAPORTE, Président

Vu la délibération n° 20.301 du 15 juillet 2020 portant l'installation du Conseil communautaire de Montluçon Communauté,

Considérant que Montluçon Communauté doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de l'Association Marque Auvergne.

Le Conseil communautaire, après délibération, désigne :

1 titulaire : - Frédéric LAPORTE	1 suppléant : - Pierre DELUDET
-------------------------------------	-----------------------------------

Votée à l'unanimité

Au registre sont les signatures
pour extrait conforme
Le Président du Conseil communautaire,
Frédéric LAPORTE

Document déposé
le

Montluçon Communauté

- 7 SEP. 2020

Séance du 31 Août 2020

à la sous-préfecture
de Montluçon

Délibération N° 20.402

Mise à disposition d'un agent auprès de
l'association Boulodrome Christian Fazzino (ABCF)

Rapporteur : M. Thierry PENTHIER, Vice-président

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de Montluçon Communauté ;

Outre la coordination et la programmation des compétitions et concours au sein du boulodrome avec l'ensemble des clubs du secteur de Montluçon, l'Association du Boulodrome Christian Fazzino (ABCF) a pour vocation d'animer, promouvoir la pratique de la pétanque, du jeu provençal et de la boule lyonnaise par l'accueil, la prise en charge des pratiquants initiés ou non et la mise en place d'animations.

Afin de pérenniser ces actions d'animations quotidiennes qui engendrent une forte fréquentation hebdomadaire et contribuent à la vie de cet établissement, Montluçon Communauté entend soutenir l'action de l'ABCF par une mise à disposition à titre payant d'un fonctionnaire du service des sports pour cette mission d'animation, à raison de 20h par semaine, et selon les modalités définies par la convention de mise à disposition.

Ainsi, après avis favorable du Bureau Communautaire du 26 mai 2020, de la Commission Développement du Sport et Vie Sportive du 9 juin 2020 et de la Commission Finances - Patrimoine - Affaires Générales Ressources Humaines du 3 juin 2020, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise à disposition d'un fonctionnaire à titre payant, à raison de 20h par semaine auprès de l'ABCF,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel communautaire auprès de l'ABCF.

Votée à l'unanimité

Au registre sont les signatures
pour extrait conforme

Le Président du Conseil Communautaire,
Frédéric LAPORTE

Document déposé
le

Montluçon Communauté

Séance du 31 août 2020

- 7 SEP. 2020

à la sous-préfecture
de Montluçon

Délibération n° 20.403

SIVOM de la Région minière

Modification de la désignation des délégués

Rapporteur : M. Jean-Pierre GUERIN, Vice-président

Vu la délibération n° 20.301 du 15 juillet 2020 portant installation du Conseil communautaire de Montluçon Communauté.

Considérant que, en application de l'article L 5216-7 III al. 2 du Code général des collectivités territoriales, Montluçon Communauté se substitue dès lors de plein droit aux communes membres du SIVOM de la Région Minière et peut, par conséquent, désigner ses propres délégués pour siéger au sein du syndicat,

Considérant que, en application de l'article L 5711-1 dudit code, « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »,

Considérant par conséquent que Montluçon Communauté, lors de sa séance du 15 juillet 2020, a procédé à la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la représenter au sein du SIVOM de la Région Minière,

Considérant que Montluçon Communauté doit désigner, pour chaque commune de Montluçon Communauté concernée, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ,

Le Conseil Communautaire désigne ses délégués de la manière suivante :

Titulaires	Suppléants
- Jean-Pierre GUERIN - Jean-Paul LAMOINE	- Jérôme PERNELLE - Jean-François SAUVESTRE
- Didier IMBERT - Olivier DEVAUX	- Roger TRIPIER - Marie-Ange AUCOUTURIER
- Jean-Luc DHOME - Ghislaine COMBE	- Miriam MARTIN - Céline PETITET
- Pierre MOREAU - Magalie JARRAUD	- Anny CARMANS - Jean-Michel JACQUINET
- Fernando AZEVEDO - Maryse BOUGEROL	- Sébatsien AZEVEDO - Eric ALIOT
- Didier PRIGENT - Serge VERNADAT	- Mireille RACOT - Angélique BROSSIN
- Pascal FAURE - Jérôme COLAS	- Alain VERGE - Laurent LAMOINE
- Ghislaine FRONTZAK - Nathalie GRANDVIERGNE	- Muriel THOLY - Emmanuel BOUGEROL
- Sébastien CODRON - Philippe GLOMOT	- Frédéric JOUANNARD - Maurice TERRET

Votée à l'unanimité

**Au registre sont les signatures
pour extrait conforme**
Le Président du Conseil Communautaire,
Frédéric LAPORTE

**Document déposé
le**

- 7 SEP. 2020

**à la sous-préfecture
de Montluçon**

Montluçon Communauté

- 7 SEP. 2020

Séance du 31 août 2020

à la sous-préfecture
de Montluçon

Délibération n° 20.404

SIVOM de la Rive Gauche du Cher

Modification de la désignation des délégués

Rapporteur : M. Jean-Pierre GUERIN, Vice-président

Vu la délibération n° 20.301 du 15 juillet 2020 portant installation du Conseil communautaire de Montluçon Communauté.

Considérant que, en application de l'article L 5216-7 III al. 2 du Code général des collectivités territoriales, Montluçon Communauté se substitue dès lors de plein droit aux communes membres du SIVOM de la Rive Gauche du Cher et peut, par conséquent, désigner ses propres délégués pour siéger au sein du syndicat,

Considérant que, en application de l'article L 5711-1 dudit code, « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre »,

Considérant par conséquent que Montluçon Communauté a procédé à la désignation de 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants pour la représenter au sein du SIVOM de la Rive Gauche du Cher lors de sa séance de conseil communautaire du 15 juillet 2020 par délibération n° 20.347,

Il y a lieu aujourd'hui d'apporter une modification et de désigner Fanny VACHON comme déléguée titulaire et Jean-Paul LAMOINE comme suppléant.

Le conseil communautaire désigne les délégués de la manière suivante :

14 titulaires :

- Jean-Pierre GUERIN
- Fanny VACHON
- Jean-Pierre GENESTE
- Francis NOUHANT
- Stéphane OSTERTAG
- Benoît DELEAU
- Guillaume POBEAUD
- Pierre PETIT
- Thierry PENTHIER
- Eric MARAIS
- Joëlle GERINIER
- Bruno MARCINIAK
- Fabien THAVENOT
- PIRES Dominique

14 suppléants :

- Jean-Paul LAMOINE
- Fabrice LACAUX
- Stéphane LUQUET
- Jessie CAMUS
- Nathalie ALEVEQUE
- Didier JULIENNE
- Kathy SALLET
- Audrey MOLLAIRE
- Pierre DELUDET
- Christian DALBY
- Sévil AYDIN
- Souhila ZAOUÏ
- Jean-Pierre HURTAUD
- Alric BERTON

-Votée à l'unanimité

Au registre sont les signatures
pour extrait conforme

Le Président du Conseil Communautaire,
Frédéric LAFORTE